

LA STRATEGIE POUR LA REGION ALPINE (SUERA) DOCUMENT PRINCIPAL

1. INTRODUCTION

Dans les conclusions de la Présidence du Conseil européen des 19-20 décembre 2013, au paragraphe 50 figure la phrase suivante : « (.../...) le Conseil européen invite la Commission, en coopération avec les Etats membres, à élaborer, d'ici juin 2015, une Stratégie de l'Union européenne pour la région alpine ». Cette stratégie concerne 7 pays, dont 5 Etats membres de l'UE (Autriche, France, Allemagne, Italie et Slovaquie), 2 non membres (Liechtenstein et Suisse) et 48 régions.

Comme c'est le cas pour les autres stratégies macro-régionales déjà en mises en œuvre (stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique, stratégie de l'UE pour la région du Danube) ou en cours d'élaboration (stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne), l'objectif de la stratégie pour la région alpine est de fournir une réponse coordonnée à des problèmes pouvant être mieux appréhendés en agissant ensemble plutôt que séparément. Cette stratégie vise à valoriser les potentiels de la région alpine en encourageant les participants à surmonter les frontières pour adopter une démarche plus stratégique et créative face aux opportunités¹ à saisir.

La stratégie de l'UE pour la région alpine (SUERA) vise à donner un nouvel élan à la coopération et aux investissements dans l'intérêt de toutes les parties concernées : les Etats, les Régions, la société civile et surtout les citoyens européens. Elle doit s'appuyer sur la longue tradition de coopération qui caractérise les Alpes et enrichir plutôt que reproduire les structures de coopération existantes.

Fondé sur l'accord entre les Régions et les Etats alpins conclu à Grenoble en octobre 2013², ce document analyse le contexte alpin et formule des propositions pour les prochaines étapes. Toutefois, il serait très utile que vous nous communiquiez votre opinion.

2. CONTEXTE GENERAL

La région alpine se distingue par des spécificités qui méritent une attention particulière, à titre d'exemple :

1. Elle accueille une population d'environ 70 millions d'habitants. La région alpine inclut cinq États-membres de l'UE et deux États non membres, au cœur d'un massif montagneux de renommée mondiale situé au centre de l'Europe ;
2. La région inclut deux Etats non membres. Tous les partenaires parties à cette stratégie – Etats membres et non membres de l'UE – bénéficient d'administrations stables et matures ayant la capacité administrative d'intensifier leur coopération les uns avec les autres ;

¹ Rapport sur la valeur ajoutée apportée par les stratégies macro-régionales, 27 juin 2013 COM (2013) 468 Final.

² Les accords signés à Grenoble le 18 octobre 2013 sont résumés dans deux documents : "Document d'intervention pour la mise en œuvre d'une stratégie de l'UE pour la Région alpine " et " Déclaration politique en vue d'une stratégie de l'UE pour la Région alpine ".

3. De nombreuses régions alpines figurent parmi les plus développées au monde avec des économies compétitives, spécialisées et orientées vers le marché, une qualité de vie élevée, la stabilité politique et sociale et d'importantes capacités d'innovation ;
4. Il existe néanmoins des territoires et des régions des Alpes qui sont considérablement moins prospères ;
5. La structure territoriale de la région est déséquilibrée : les zones montagneuses rurales au cœur des Alpes font face à des défis spécifiques comme par exemple la faible densité de la population et la difficulté d'accès aux services, alors que les plaines et les espaces urbains au sein de la région alpine présentent une forte connectivité et une intense urbanisation ;
6. Les flux de transport locaux, régionaux, nationaux et internationaux sont devenus à la fois un problème environnemental et de congestion pour de nombreux territoires de la région alpine;
7. Cette région, dotée d'un patrimoine naturel extraordinaire, joue un rôle vital pour la préservation des écosystèmes, comme réservoir d'eau à l'échelle continentale, comme région d'une grande beauté naturelle et, au plan local, de foyer d'un habitat naturel très diversifié ;
8. L'héritage culturel de la région alpine est un important facteur de cohésion sociale et de développement régional;
9. Les enjeux planétaires, tels que la compétition économique internationale ou le changement climatique, ou plus spécifiques, comme le vieillissement de la population ou la diminution de la biodiversité dans les Alpes, soulignent la nécessité de (re)penser la capacité de la région alpine à maintenir un modèle de développement qui garantisse une utilisation durable des ressources alpines, comme l'eau et la biomasse.

Pour faire face à ces problèmes, la Commission européenne, en coopération avec les Régions et les États concernés, propose une stratégie de l'UE pour la région alpine. Dans la droite ligne des travaux déjà en cours, du rapport de la Commission sur la valeur ajoutée des stratégies macro-régionales³ et du rapport de la Commission sur la "gouvernance"⁴, la stratégie devrait :

- se concentrer spécifiquement sur les enjeux de coopération qui ne peuvent pas être abordés de manière efficace par les structures existantes ;
- compléter et non reproduire le travail des organisations existantes et du grand public œuvrant dans les Alpes et s'appuyer sur les travaux antérieurs réalisés par les parties prenantes alpines ;
- contribuer à la mise en œuvre des politiques de l'UE au niveau régional, centrée sur le programme Europe 2020, et ce dans l'intérêt de toute l'Union européenne et non seulement de la région alpine ;
- s'appuyer sur des structures de gouvernance et des ressources humaines appropriées au regard des résultats à atteindre ;
- adopter une approche de long terme, périodiquement ajustable, orientée sur les résultats plutôt que sur les recommandations ;

³ Rapport sur la valeur ajoutée des stratégies macro-régionales, 27 juin 2013 COM (2013) 468 Final.

⁴ Rapport sur la gouvernance des stratégies macro-régionales, 20 mai 2014 COM (2014) 284 Final

- se concentrer exclusivement sur les questions d'importance stratégique pour la macro-région, en termes de défis et d'opportunités⁵;
- être transparente, ouverte à l'appréciation critique du public et évoluer à mesure que les politiques et les programmes en cours sont renouvelés en vue de la période de programmation suivante.

La stratégie doit particulièrement s'attaquer aux déséquilibres économiques, sociaux et territoriaux au sein de la région alpine, en promouvant un modèle de développement innovant et durable, qui puisse concilier les exigences de l'emploi et de la croissance avec la préservation du patrimoine naturel et culturel de la région.

La stratégie s'appuiera sur les trois piliers suivants :

1. améliorer la compétitivité, la prospérité et la cohésion au sein de la région alpine ;
2. assurer l'accessibilité et la connectivité à tous les habitants de la région alpine ;
3. promouvoir la durabilité environnementale et l'attractivité de la région alpine.

4. CHAMP D'APPLICATION ET OBJECTIFS.

Description des piliers de la stratégie SUERA.

Le principal objectif de la stratégie de l'UE pour la région alpine vise à faire de la région l'une des régions les plus attractives d'Europe, en prenant davantage en compte ses atouts et en saisissant les opportunités qui existent dans un contexte européen pour promouvoir un développement innovant et durable.

La stratégie se concentrera sur les domaines qui présentent un intérêt (macro) régional commun. Par conséquent, le choix des priorités et des objectifs spécifiques engage la volonté de tous d'œuvrer ensemble pour trouver des solutions communes et valoriser les potentiels inexploités.

L'objectif principal évoqué ci-dessus pourra être atteint en agissant dans le cadre des trois piliers thématiques suivants :

Premier Pilier. Favoriser la croissance durable et promouvoir l'innovation dans les Alpes : de la théorie à la pratique, des centres de recherche aux entreprises.

La région alpine constitue le pôle économique et productif le plus grand d'Europe, avec un potentiel de développement considérable.

Toutefois, le manque de cohésion au plan économique, social et territorial représente encore un frein pour la région.

Les montagnes représentent un défi pour atteindre un développement homogène du territoire en pérennisant les disparités entre différents territoires de la région alpine. Par exemple, au cœur des Alpes l'accès aux services sociaux et aux services économiques d'intérêt général reste très difficile, alors que dans les espaces urbains périphériques cet accès est beaucoup plus aisé.

Pour combler ces écarts et améliorer la cohésion, la stratégie vise à encourager un développement économique innovant au sein de la région alpine. Cette démarche pourrait contribuer également à instaurer un modèle de développement plus équilibré, fondé sur une

⁵ Rapport concernant la valeur ajoutée des stratégies macro-régionales, 27 2013 COM (2013) 468 Final.

approche innovante visant à renforcer la *durabilité* de la région, dans le respect des diversités et des spécificités des territoires alpins. En valorisant le concept de *durabilité*, l'objectif de la stratégie est de prouver à l'Europe qu'une économie compétitive peut harmonieusement combiner la prospérité, l'efficacité énergétique, une qualité de vie élevée et des valeurs traditionnelles.

Cette démarche est favorisée par la coopération dans divers domaines de la vie économique, comme l'agriculture, l'industrie, le commerce, le tourisme et les services.

Les priorités du premier Pilier sont les suivantes :

- (1) Développer l'innovation et la recherche et faciliter leur transfert;
- (2) Améliorer et renforcer le soutien aux entreprises ;
- (3) Promouvoir un niveau élevé d'emploi afin d'assurer le plein emploi au sein de la région alpine.

Deuxième Pilier. La connectivité pour tous : vers un développement territorial équilibré grâce à des modèles de mobilité, des systèmes de transport, des infrastructures et des services de communication respectueux de l'environnement.

La région alpine est un carrefour majeur pour l'Europe. Toutefois, développer des systèmes de transport durables représente un défi majeur pour la région alpine. Voilà pourquoi une politique coordonnée, pouvant répondre aux exigences de transport de la macro-région tout en veillant au bien-être de la population et à l'équilibre d'un environnement particulièrement fragile représente une priorité pour cette stratégie.

En plus des systèmes de transport, la notion de *connectivité* englobe aussi les infrastructures de communication et les services (y compris le tourisme). Bien que, dans l'ensemble, les habitants et les entreprises des Alpes bénéficient de conditions de connectivité satisfaisantes, améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC) contribuerait à réduire les écarts d'accessibilité encore présents dans la région et à instaurer un modèle de développement plus durable.

Par conséquent, les priorités principales de ce pilier sont les suivantes :

- (1) Des systèmes de transport globalement améliorés en termes de durabilité et de qualité ;
- (2) Améliorer l'accessibilité durable pour l'ensemble du territoire alpins ;
- (3) Une société mieux connectée dans la région.

Troisième Pilier. Assurer la durabilité dans la région alpine : préserver le patrimoine alpin et promouvoir l'utilisation durable des ressources naturelles et culturelles.

L'inégalable patrimoine naturel et culturel de la région alpine est l'un des ses principaux atouts. Les ressources naturelles (notamment l'eau pure et abondante, les minéraux, la variété de paysages et la richesse de la biodiversité), ainsi que des traditions culturelles diversifiées profondément ancrées et sont des caractéristiques essentielles de cette région.

Toutefois, l'utilisation des ressources naturelles (comme l'eau et la biomasse), et l'exploitation de leur potentiel (cf. autonomie sur le plan énergétique ou capacité régionale de stockage d'énergie) doivent s'effectuer de manière respectueuse pour l'environnement.

Par ailleurs, le changement climatique pourrait avoir un impact très significatif sur la région alpine et comporter des risques pour les habitants, ou pour la disponibilité de ressources. Des réponses communes, élaborées au plan régional, sont nécessaires pour instaurer des systèmes de gestion efficaces.

Les principales priorités de ce pilier sont les suivantes :

- (1) Renforcer les ressources naturelles et culturelles des Alpes, gage d'une haute qualité de vie dans la région.
- (2) Renforcer le rôle de pionnier mondial de la région alpine dans les domaines de l'efficacité énergétique et de la production durable d'énergie renouvelable ;
- (3) Développer la gestion des risques dans la région alpine, y compris par le dialogue sur les risques, pour maîtriser les menaces potentielles, notamment liées au changement climatique ;

4. PRINCIPES D'ELABORATION ET DE MISE EN ŒUVRE

L'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de l'UE pour la région alpine nécessitent une approche intégrée qui exige une coordination entre les initiatives sélectionnées. Cela implique donc de:

Concevoir des politiques coordonnées

Les politiques sectorielles à mettre en œuvre dans la région alpine sont souvent interdépendantes (à la fois transfrontalières et transversales). Certains aspects liés à l'innovation économique, aux modes de transport ou à l'environnement, ne peuvent être abordés de manière satisfaisante au seul niveau national mais exigent la perspective plus large de la macro-région. Les différents domaines d'intervention sont également interdépendants. Pour assurer la cohérence territoriale, il est crucial que les politiques soient coordonnées.

De quelle manière une nouvelle stratégie macro-régionale peut-elle contribuer à atteindre cet objectif ?

Améliorer les possibilités de financement : alignement et coordination des fonds

Il existe actuellement de nombreuses possibilités pour financer les projets de la région alpine, relevant de différents acteurs institutionnels : la Commission européenne, les États et les Régions, les institutions financières et le secteur privé. Au cours de la période de programmation 2014-2020 de nouvelles possibilités de financement sont disponibles au travers des instruments de l'UE ou similaires tels que HORIZON 2020, LIFE, etc.

Quelles sont les principales sources de financement à mobiliser ?

Améliorer la coopération

La région alpine possède une longue tradition de coopération, mais l'efficacité de la coopération à travers les différents instruments disponibles peut être encore améliorée :

- d'une part, la coopération entre les échelons national, régional et local (coopération verticale) peuvent bénéficier d'un nouvel élan;
- d'autre part, la coopération entre États-membres, et entre les États-membres et les pays non membres de l'UE - qui s'appuie sur des structures existantes, comme la Convention alpine ou le programme européen de coopération transnationale « Espace alpin » - et la coopération entre les parties prenantes d'une même sphère d'action

(coopération horizontale), peuvent également tirer parti d'un travail plus intensif sur le terrain.

D'autres aspects doivent également être pris en compte. Les conclusions du Conseil sur la valeur ajoutée apportée par les stratégies macro-régionales du 22 octobre 2013 indiquent que la stratégie de l'UE pour la région alpine devra s'assurer :

- qu'il existe une volonté politique clairement exprimée en faveur de cette démarche de la part aussi bien des États (États membres de l'UE et non membres), que des régions concernées ;
- que la participation de l'UE soit appropriée et que les politiques horizontales de l'UE actuellement menées soient renforcées ;
- que l'évaluation de la valeur ajoutée au niveau européen et macro-régional soit fondée sur des données probantes.

Vos opinions sur tous les principes exposés seront très utiles.